



INSCRIPTION CARTE PROFESSIONNELLE

TITULAIRE DE LA CARTE :

M Mme

NOM (en majuscule) : _____

Prénom : _____

Né(e) le ____ / ____ / ____ **Téléphone** : _____

Adresse : _____

E-mail : _____

Profession : _____

NOM de l'établissement lié à l'activité : _____

Le titulaire de la carte s'engage à :

- respecter le règlement intérieur de la bibliothèque
- respecter les délais d'emprunt des documents
- rembourser les documents perdus ou détériorés.

Date : ____ / ____ / ____

Signature,

N° carte : 126 _____ **Bibliothèque d'inscription :** BERNARD JOLY

Conformément au Règlement général européen sur la protection des données personnelles (RGPD), les services de la ville de La Celle Saint-Cloud vous informent que vos données à caractère personnel serviront uniquement à la gestion de votre abonnement à la bibliothèque municipale, à l'envoi d'invitations et le cas échéant, à une transmission au Trésor Public pour recouvrement. Ces données seront conservées durant une durée maximale de 10 ans et sont obligatoires pour la gestion de votre abonnement. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité en écrivant au Délégué à la protection des données, dpo@ville-lacellesaintcloud.fr ou Mairie de La Celle Saint-Cloud, Délégué à la protection des données, 8E avenue Charles de Gaulle, 78170 LA CELLE SAINT-CLOUD.

CARTE PROFESSIONNELLE :

Pour qui ?

LA CARTE PROFESSIONNELLE est délivrée à toute personne exerçant une profession liée à l'éducation, l'enseignement, à la lecture, au livre et/ou au social, et qui souhaite emprunter des documents dans le cadre de son activité professionnelle.

Offre :

Cette carte permet d'emprunter **20 documents** sauf DVD pour **une durée de 2 mois non renouvelable**.

Offre de Prêt Carte Pro	
Type de Documents	Nombre
LIVRE	20
GRAND CARACTERE	20
BD	20
TEXTE-LU	20
LIVRE-CD	10
CD	10
MALLE THEMATIQUE	NON
KAMISHIBAÏ	5
FORMATION EN LIGNE	OUI
LIVRE NUMERIQUE	NON
DVD	NON
REVUE	10
TOTAL MAXI	20

Comment s'inscrire ?

En remplissant le **formulaire « carte professionnelle »** et sur présentation d'une **pièce d'identité**, d'un **justificatif de domicile** et d'un **justificatif de l'activité professionnelle**.

Pour quelle durée ?

La carte est valable **un an** à partir de la date d'inscription. Le **renouvellement de la carte** est effectué dans les mêmes conditions que l'inscription.

Et en cas de retard, perte ou détérioration de document que se passe-t-il ?

Les **avis de retard** sont envoyés au titulaire de la carte.

Tout **document non restitué** à la bibliothèque, ou **rendu dans un état n'en permettant plus le prêt** selon l'avis du responsable de l'établissement, **devra être remplacé** à l'identique ou **remboursé par** le titulaire de la carte.